

SANGO ya BOMOKO

HABARI ya UMOJA

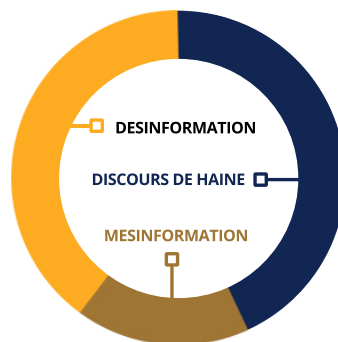
EDITION N° #15

A PROPOS DU BULLETIN

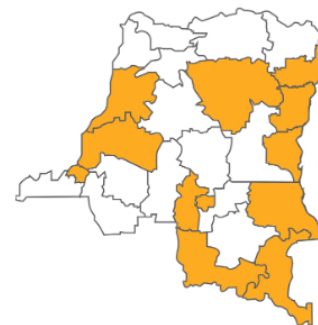
Produit par Kinshasa News Lab, Next Corps, Actualité.cd, Balobaki, Congo Check, Lokuta Mabe, 7sur7.cd et ZoomEco, ce bulletin répond aux rumeurs qui circulent au sein de la communauté et qui peuvent être porteurs des discours de haine, des discours tribalistes et des fausses informations.

La collecte se fait sur terrain, sur les réseaux sociaux et autres plates formes numériques dans les 12 provinces de la RDC comme présentées ci-contre par les organisations précitées.

ANALYSE DES CATÉGORIES DES COMMENTAIRES COLLECTÉS DANS LA COMMUNAUTÉ



ZONE DE COLLECTE



- Kinshasa
- Tshopo
- Kasai-Oriental
- Nord-Kivu
- Lualaba
- Kasai-Central
- Equateur
- Haut-Katanga
- Sud-Kivu
- Ituri
- Tanganyika
- Mai-ndombe





THÉMATIQUE 1 : DISCOURS DE HAINE ET CONFLITS TRIBAUX



Les Batwa empêchent les gens du village Mifiondo en Ituri de développer leurs champs, ils nous gênent .

Les membres de la communauté Batwa n'empêchent pas les habitants du village Mifiondo de développer leurs champs. Il a été rapporté que les deux communautés entretiennent plutôt des relations intercommunautaires conflictuelles depuis plusieurs années.

La communauté Batwa est également composée du peuple autochtone dit « pygmées » qui est une composante de la société congolaise et est répartie sur toute l'étendue du pays (à l'exception du Kongo Central). Ils forment une communauté minoritaire dont les membres sont aujourd'hui encore discriminés et opprimés par le reste de la population issue des communautés ethniques dominantes.

Selon la chercheuse en droits des minorités Kathryn Ramsay (Kathryn, 2010), bien qu'ils soient les premiers habitants des forêts équatoriales de la région des Grands Lacs d'Afrique, les Batwa sont, en termes officiels, pratiquement invisibles.

Soumis à une discrimination continue entraînant pauvreté, chômage et un accès réduit à l'instruction et aux soins médicaux, leur situation est encore aggravée par un manque de reconnaissance de leurs difficultés par leurs gouvernements respectifs.

De ce point de vue, il est difficile de croire qu'une population minoritaire, appauvrie et non protégée peut empêcher d'autres peuples de développer leurs champs surtout que c'est pour lutter contre la famine et la pauvreté. Le vivre ensemble est prôné par la constitution de la RDC en établissant le principe de la liberté d'établissement sur toute l'étendue du pays.



THÉMATIQUE 1 :

DISCOURS DE HAINE ET CONFLITS TRIBAUX



Koboma kuluna eza mabe te. Soki bakangi ye, bobomi ye. Soki mama na ye mpe aye, bobomi ye.

Cette déclaration est tenue lors d'une émission radio à Kinshasa, ce qui peut être traduit en français par : « Tuer un Kuluna n'est pas une infraction. S'il arrive qu'on attrape un Kuluna, tuez-le.

Si sa maman arrive aussi, tuez-la ». Pourtant c'est une infraction qualifiée de meurtre par les lois du pays. Pour vérifier cette affirmation, nous avons interrogé maître Jonathan Mutombo. À l'en croire, tuer un Kuluna constitue l'infraction de meurtre.

« Il faut savoir que le mot Kuluna n'est pas une infraction. Le fait pour le Kuluna de commettre certains faits qu'on peut qualifier d'infractions, à l'occurrence tuer une personne, c'est un meurtre par exemple et ça revient au parquet de le qualifier et au tribunal de le condamner.

Au contraire, cette personne appelée Kuluna, malgré cet acte infractionnel, bénéficie de la présomption d'innocence.

Celui qui le tue tombe dans l'infraction de meurtre.

La peine de mort en RDC est moratoire », a expliqué cet avocat.



THÉMATIQUE 1 :

DISCOURS DE HAINE ET CONFLITS TRIBAUX



Suite à la persistance de l'insécurité dans le territoire de mambasa, la population réclame le départ du gouverneur de province, car c'est lui qui facilite l'arrivée de rebelle ADF/nalu



D'où viennent les rebelles ougandais ADF ?

Le gouverneur Luboya, a-t-il facilité l'arrivée de l'ADF Nalu en Ituri ? Méfiez-vous de cette fausse alerte. Il n'y a aucune preuve formelle.

La recrudescence de l'insécurité dans la partie Est de la République démocratique du Congo durant la période de l'état de siège a augmenté la viralité des fausses informations sur les réseaux sociaux et dans la communauté.

Le gouverneur militaire de l'Ituri, le lieutenant général Luboya Nkashama Johnny a pris la tête de cette province à partir du mois de Mai 2021 pendant que les terroristes ADF opéraient déjà dans cette partie de la RDC causant ainsi des morts, des viols et des enlèvements.

“L'insécurité de l'Ituri a commencé depuis longtemps, le gouverneur travaille pour mettre fin à l'insécurité”, commente le lieutenant Jules Ngongo, porte-parole des Forces armées de la RDC dans la province de l'Ituri.

«Actuellement, il y a la stabilité et la sécurité par exemple à Nyangalayi, Mayumu, à Kasenyi à Bunia, à Fataki, à Libi sur la RN27 où les groupes armés siégeaient continuellement mais, aujourd'hui la population est de retour dans plusieurs localités dont Irumu, à Sota, Mwangakobu, Walu parce que le gouverneur militaire s'est mis à travailler dans un nouvel élan », a déclaré le lieutenant Jules Ngongo, porte-parole des Forces armées de la RDC dans la province de l'Ituri».

À l'origine, les Forces démocratiques alliées sont une coalition de groupes armés ougandais, dont le plus important était composé de musulmans, opposés au président ougandais Yoweri Museveni (président de la république d'Ouganda depuis 1986).

Historiquement, cette rébellion tire son inspiration de la secte Tabligh, née au début du XXe siècle dans une Inde sous domination britannique, rappelle le Groupe d'Étude sur le Congo (GEC) dans un rapport publié en novembre 2018.



THÉMATIQUE 1 :

DISCOURS DE HAINE ET CONFLITS TRIBAUX



Les Bafulero sont des criminels et voleurs.
Tanganyika/Discussion communautaire

Cette affirmation n'est fondée sur aucune preuve et menace la cohésion sociale en RDC.

Qui sont les Bafulero ? D'après Maître Joseph Mulunda, président du collectif des jeunes leaders du Tanganyika et ancien candidat gouverneur de province.

« Les Bafulero sont un peuple originaire du Sud-Kivu. Ils ont une forte communauté qui vit au Tanganyika. Ils ne sont pas les seuls, puisqu'au Tanganyika, il y a des gens venant de tous les horizons de la République, notamment de la province du Maniema, du Haut-Katanga, etc. C'est un peuple pacifique et pasteur pour la plupart, foncièrement travailleur, très enclin au commerce. Ils sont aussi dans l'agriculture et l'élevage », raconte-t-il.

S'agissant des accusations selon lesquelles ils seraient des criminels et voleurs, M. Mulunda dit ne pas comprendre la méfiance à l'endroit de cette communauté.

« C'est assez facile de le dire. Le Tanganyika, qui est réputé pour son hospitalité, a accueilli ce peuple aux côtés des autres communautés. Dans la criminalité, que ce soit à Kalemie (chef-lieu du Tanganyika, NDLR) ou partout ailleurs en RDC, il n'y a pas une seule tribu. On ne peut pas dire que ce sont seulement les Bafulero qui sont à la base de la criminalité ou des actes condamnables.

C'est péremptoire de le dire comme ça avec beaucoup de légèreté. C'est une accusation infondée », a-t-il ajouté.



THÉMATIQUE 2 : FEMME



Les femmes n'ont pas vraiment d'importance dans le monde humanitaire. Faut y remédier

Faux, les femmes ont une importance considérable dans le monde humanitaire.

Dans des discussions communautaires en province de Tanganyika circule depuis un moment, une déclaration selon laquelle, les femmes n'ont pas vraiment d'importance dans le monde humanitaire. Cette affirmation n'a pas de fondement car les femmes ont une importance considérable dans le monde humanitaire.

Pour vérifier cette déclaration, nous avons recouru à plusieurs documents officiels qui démontrent l'engagement des femmes dans le monde humanitaire.

Selon le Centre de compétences en négociation humanitaire, près de la moitié des travailleur-euses humanitaires dans le monde sont des femmes et ce nombre ne cesse d'augmenter chaque année.

En 2022, poursuit-il dans son rapport, 49 % des emplois les mieux rémunérés dans les agences des Nations unies étaient occupés par des femmes et 61 % dans les organisations internationales non gouvernementales.

La source précitée explique qu'aujourd'hui, les femmes sont plus nombreuses à postuler à des emplois dans des opérations humanitaires difficiles et à des postes plus élevés comme celui de directrice de pays, ainsi qu'à des postes de début de carrière.

En République démocratique du Congo, les femmes deviennent aujourd'hui de plus en plus des partenaires fiables et indispensables dans la recherche de solutions durables aux problèmes liés à la sécurité, à la paix et à la reconstruction nationale.



THÉMATIQUE 3 : DÉSINFORMATION



Le Président Félix TSHISEKEDI a vendu une partie du territoire de Rutshuru au président de la République de l'Ouganda.

Non seulement cette affirmation est fautive, mais elle expose également le chef de l'État à l'accusation de haute trahison, un crime prévu par l'article 165 de la Constitution congolaise.

Il est important de souligner que l'intégrité territoriale de la République démocratique du Congo est une question primordiale et que tout acte de cession de territoire constituerait une grave violation de la constitution.

L'article 63 de la loi fondamentale stipule : « Tout Congolais a le droit et le devoir sacré de défendre le pays et son intégrité territoriale face à une menace ou à une agression étrangère. Un service militaire obligatoire peut être instauré dans les conditions fixées par la loi.

Toute autorité nationale, provinciale, locale et coutumière a le devoir de sauvegarder l'unité de la République et l'intégrité de son territoire, sous peine de haute trahison ».

Récemment, fin septembre, il y a eu une alerte sur l'annexion présumée d'une partie du groupement Busanza, dans le territoire de Rutshuru, par l'Ouganda. Cependant, du côté du gouvernement congolais, les autorités privilégient la voie diplomatique pour régler cette question.

Il est essentiel de noter que la RDC et l'Ouganda ont un accord militaire depuis 2021 pour la traque des rebelles des Forces démocratiques alliées (ADF) qui massacrent des civils dans l'Est du pays.



THÉMATIQUE 4 : PEUPLE AUTOCHTONE ET PVH



Un vrai mongo ne peut jamais prendre le peuple autochtone communément appelé P.A en mariage parce que c'est une abomination à la coutume mongo.

Depuis la nuit des temps, les peuples autochtones sont victimes de diverses formes de discrimination de la part des communautés environnantes.

De ce fait, de nombreux préjugés contre les pygmées ont été propagés dans la société congolaise au point de mettre en péril la coexistence pacifique.

Il est démontré que les peuples autochtones pygmées sont délaissés dans le processus d'intégration sociale des communautés nationales. Leurs conditions de vie se caractérisent d'une part par les multiples formes de maltraitance et, d'autre part, par la stigmatisation qui sont à la base de leur marginalisation sur le plan politique, administratif, économique, social et culturel. Mais cela ne fait pas d'eux des bannis de la société congolaise.

Pour preuve, la loi n° 22/030 du 15 juillet 2022 portant protection et promotion des droits des peuples autochtones pygmées a été promulguée.

L'Art. 51 de la Constitution de la République Démocratique du Congo stipule : « L'État a le devoir d'assurer et de promouvoir la coexistence pacifique et harmonieuse de tous les groupes ethniques du pays. Il assure également la protection et la promotion des groupes vulnérables et de toutes les minorités. Il veille à leur épanouissement. »



THÉMATIQUE 4 : PEUPLE AUTOCHTONE ET PVH

“ Les personnes en situation d'handicap devraient avoir leur bureau de vote en privé de peur qu'ils ne puissent embêter les gens

Bien que n'étant qu'une suggestion, il est clairement indiqué qu'il s'agit là d'un discours séparatiste, à quelque deux mois de la tenue des élections en RDC.

Contacté à ce sujet par la rédaction de Sango ya Bomoko/ Habari ya Umoja, le directeur de la communication de la Commission électorale nationale indépendante (CENI), Jean-Baptiste Itipo, indique que « nous irons voter comme nous l'avions fait en 2006, en 2011 et en 2018. Il n'y aura aucun bureau de vote qui sera dans une maison en étage (...) ».

A l'en croire, les personnes en situation de handicap ne peuvent pas avoir leur propre bureau de vote.

Cependant, il insiste sur l'article 58 de la loi électorale, qui stipule que « l'électeur qui se trouve dans l'impossibilité d'effectuer seul l'opération de vote a le droit de se faire assister par toute personne de son choix ayant la qualité d'électeur ».

Rappelons que la décision portant mesures d'application de la loi électorale, en son article 64, consacré au déroulement du vote, stipule : « Il est accordé une priorité d'accès aux personnes malades, aux femmes enceintes et celles qui allaitent, aux personnes vivant avec handicap ainsi qu'aux personnes de troisième âge ».



ANALYSE

Il n'y a rien de plus grave pour une nation que d'entretenir le « nous contre eux »

La montée de discours de haine depuis près de cinq ans dans la communauté congolaise est dangereuse et ne favorise pas la cohésion nationale. Au-delà de la désinformation qui consiste à répandre une fausse information pour détruire un potentiel rival politique ou économique, que l'on ne soutient pas non plus, les discours de haine ont un caractère plus dangereux.

Partant de la définition selon laquelle, un discours de haine est un message qui incite à la violence et sape la cohésion sociale et la tolérance. Nous constatons que tout message visant un groupe ou un individu sur la base de caractéristiques intrinsèques (telles que la race, la religion ou le genre) et pouvant menacer la paix sociale est un discours de haine. Pourtant, dans le cadre du bulletin Sango ya Bomoko, il ne se passe pas une journée sans collecter une dizaine de discours de haine dans la communauté dans chaque ville. Des messages qui créent une mentalité de « nous contre eux ». Au-delà de la politique, ceci devrait interpeller les acteurs clés de changements, les autorités, les partenaires de la RDC et la société civile. Il n'y a pas de nous contre eux dans une nation.

La République démocratique du Congo est composée de plusieurs ethnies au moins 450 groupes ethniques et tribus dans tous les coins du pays. Il est évident que l'on trouve des conflits dans les communautés qui peuvent être rapidement résolus surtout lorsqu'il s'agit des conflits à caractère économique. La force du peuple congolais est son unité dans sa diversité c'est d'ailleurs ce que d'aucun qualifie la nation. A voir comment de l'est à l'ouest, du nord au sud, du centre aux extrémités il est facilement trouvable au moins un échantillonnage de chaque tribu, le peuple congolais est appelé à vivre ensemble et à défendre les valeurs de l'unité qui sont son identité.



ANALYSE

Il n'y a rien de plus grave pour une nation que d'entretenir le « nous contre eux »

De ce fait, les autorités devraient prendre des mesures fermes sur les différents appels aux discours de haine qui incitent à la violence. Les fausses affirmations constituent une menace pour la stabilité de l'État car elles créent un climat de division dans l'État.

De l'histoire politique congolaise, il est clairement palpable que le paysage politique génère souvent des politiciens alignés sur des affiliations ethniques, mais cela ne devrait pas exclure une forte campagne pour favoriser le vivre ensemble dans tous les coins du pays.

HABARI
ya **UMOJA**

SANGO ya
BOMOKO

Consulter également :



Sango ya bomoko - Habari ya umoja :
les éditions précédentes:

<https://lokutamabe.com/>

**Vous voulez nous donner
votre avis, vous impliquer ou
partager des données ?**

Nous aimons discuter !



Contact:

 Japhet Toko

 info@actualite.cd

 +243 812 140 172

Date de publication : 20 Octobre 2023

Ce bulletin est produit par Kinshasa News Lab, Next Corps, Actualité.cd,
Balobaki, Congo Check, Lokuta Mabe, 7sur7.cd et ZoomEco

Rédacteurs en chef : Ange Kasongo et Israël Mutala

